



**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-12-805

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item suivant :

18. *Conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme entre la Ville de Sainte-Marie et la MRC de La Nouvelle-Beauce*

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions. De plus, aucune question par écrit n'a été reçue.

2020-12-806

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1795-2020 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1795-2020 intitulé « règlement établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-807

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1796-2020 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1796-2020 intitulé « règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-808

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1797-2020 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1797-2020 intitulé « règlement établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-809

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1798-2020 / RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1798-2020 intitulé « règlement fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-810

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1799-2020 / RÈGLEMENT IMPOSANT  
UNE TAXE DE VALEUR LOCATIVE POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1799-2020 intitulé « règlement imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-811

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1800-2020 / RÈGLEMENT  
AUTORISANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2021 DE LA VILLE  
DE SAINTE-MARIE EN TROIS (3) VERSEMENTS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1800-2020 intitulé « règlement autorisant le paiement des taxes municipales 2021 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-812

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1801-2020 / RÈGLEMENT ASSUJETTISSANT AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES EXEMPTS DE TOUTE TAXE FONCIÈRE, MUNICIPALE OU SCOLAIRE, POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1801-2020 intitulé « règlement assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, pour l'année 2021 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-813

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1802-2020 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION D'EAUX USÉES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES NON RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL AUTORISÉ**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1802-2020 intitulé « règlement établissant la tarification pour l'année 2021 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-814

**MANDAT À MADAME RENÉE LALONDE À TITRE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES**

**CONSIDÉRANT** les efforts consentis par la Ville de Sainte-Marie à accroître la qualité des services qu'elle offre à ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville à travailler au développement de sa bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** l'intention de construire un nouvel édifice abritant la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** le programme « Aide au développement des infrastructures culturelles » en vigueur;

**CONSIDÉRANT** les compétences et l'expérience de la ressource spécialisée;

**CONSIDÉRANT** que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande de retenir les services de *madame Renée Lalonde* à titre de conseillère en développement des bibliothèques pour collaborer au dépôt du projet de la nouvelle bibliothèque dans le cadre du programme « Aide au développement des infrastructures culturelles »;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie accorde un mandat à *madame Renée Lalonde* à titre de conseillère en développement des bibliothèques pour collaborer au dépôt du projet de la nouvelle bibliothèque dans le cadre du programme « Aide au développement des infrastructures culturelles ».

**QUE** les honoraires de *madame Lalonde* soient basés sur un taux horaire de 50,00 \$ / heure pour un nombre d'heures estimés entre 240 et 300 heures, taxes en sus, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement de 0,50 \$ du kilomètre.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie alloue une somme budgétaire d'environ 15 000,00 \$ à la réalisation de ce mandat financée à même le surplus non affecté de la municipalité.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 373.*

Adopté à l'unanimité.

2020-12-815

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1757-2019 TEL QUE MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-09-537 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR UN MONTANT DE 1 100 000,00 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DE 630 000,00 \$ / MODIFICATION DU TITRE AINSI QUE DES ARTICLES 2 ET 3 VISANT À AUGMENTER LA DÉPENSE ET À APPROPRIER UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT**

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt numéro 1757-2019 fut accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 juillet 2019 sous le numéro AM-295114;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-09-537 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, augmenté la dépense du règlement de 470 000,00 \$ et prévu son financement;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de modifier le règlement numéro 1757-2019 en son titre ainsi que ses articles 2 et 3 de façon à augmenter la dépense de 900 000,00 \$ et d'en prévoir son financement;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie modifie le titre ainsi que les articles 2 et 3 du règlement numéro 1757-2019 comme suit :

**QUE** le titre du règlement numéro 1757-2019 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de terrains pour un montant de 2 000 000,00 \$ et un emprunt de 630 000,00 \$ ».



**QUE** l'article 2 du règlement numéro 1757-2019 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit :

**Article 2.-** Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de terrains pour un montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$).

**QUE** l'article 3 du règlement numéro 1757-2019 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit :

**Article 3.-** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé :

- a) à emprunter une somme de 630 000,00 \$ sur une période de vingt (20) ans, et,
- b) à affecter un montant de 470 000,00 \$ à même la réserve « sécurité publique », et,
- c) à affecter un montant de 405 948,00 \$ à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement de l'année 2020, et,
- d) à affecter un montant de 494 052,00 \$ à même le surplus non affecté de la municipalité.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 374 (augmentation de 900 000,00 \$).*

Adopté à l'unanimité.

Dépôt du  
rapport d'audit  
de conformité  
de la  
Commission  
municipale du  
Québec

La greffière dépose le rapport d'audit de conformité de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec relativement au processus encadrant l'adoption des règlements (municipalités de 10 000 à 99 999 habitants) daté du mois de décembre 2020.

2020-12-816

**MODIFICATION DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AUTORISÉES  
CONCERNANT L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE  
FONDS DE ROULEMENT**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2019-12-1113 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, autorisé l'achat d'une embarcation de sauvetage, et ce, auprès du fournisseur *MAHONE Marine* au montant de 13 153,88 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-03-241 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, autorisé l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics, et ce, auprès du fournisseur *Cliche Auto Ford*, incluant l'installation de divers équipements, représentant un montant de 51 232,85 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par ses résolutions numéros 2020-04-275 et 2020-05-352 adoptée lors des séances ordinaires du 14 avril et 11 mai 2020, autorisé l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, auprès du fournisseur *Drouin et Frères inc.*, incluant l'installation de divers équipements, représentant un montant de 42 414,95 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-09-539 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, autorisé l'achat de trois (3) portables Lenovo Thinkpad T15 et leurs accessoires ainsi que trois (3) stations d'accueil supplémentaires, et ce, auprès du fournisseur *Solutions GA* au montant de 7 878,38 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-09-584 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, autorisé l'achat d'un ventilateur à pression positive à batterie auprès du fournisseur *L'Arsenal* ainsi que d'un chargeur rapide et de deux (2) batteries Dewalt auprès du fournisseur *Groupe M.E.B. inc. – Moteurs électriques de Beauce* représentant un montant de 6 157,49 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-10-617 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, autorisé l'achat de cinq (5) portables Lenovo Thinkpad E15 incluant leurs stations d'accueil, et ce, auprès du fournisseur *Solutions GA* au montant de 8 457,43 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-10-618 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, autorisé l'achat de dix (10) points d'accès sans fil, et ce, auprès du fournisseur *Précicom Technologies* au montant de 3 585,41 \$, taxes nettes incluses, financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général;

**ATTENDU QUE** le coût de ces acquisitions s'est avéré inférieur ou légèrement supérieur à celui prévu initialement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le financement de ces résolutions en diminuant ou augmentant le coût à être financé au fonds de roulement;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie, considérant que le coût net d'acquisition est inférieur ou légèrement supérieur à celui prévu initialement, modifie le montant du financement par le fonds de roulement des résolutions suivantes comme suit :

Résolution no	Certificat de crédits (année 2020)	Dépenses réelles (taxes nettes incluses)	Ajustement (taxes nettes incluses)
2019-12-1113	---	13 237,40 \$	Augmentation de 83,52 \$
2020-03-241	126	45 156,37 \$	Économie de 6 076,48 \$
2020-04-275 et 2020-05-352	141	36 640,64 \$	Économie de 5 774,31 \$
2020-09-539	274	7 878,37 \$	Économie de 0,46 \$
2020-09-584	297	6 071,41 \$	Économie de 86,08 \$
2020-10-617	309	8 404,93 \$	Économie de 52,50 \$
2020-10-618	310	3 127,05 \$	Économie de 458,36 \$

**QUE** par conséquent, la trésorière soit autorisée à effectuer les ajustements nécessaires au fonds de roulement, et ce, selon le nombre d'années prévu aux résolutions d'acquisition de ces immobilisations.

*Certificat de crédits du trésorier – référence au budget 2020 (augmentation de 83,52 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 126 – année 2020 (diminution de 6 076,48 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 141 – année 2020 (diminution de 5 774,31 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 274 – année 2020 (diminution de 0,46 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 297 – année 2020 (diminution de 86,08 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 309 – année 2020 (diminution de 52,50 \$).*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 310 – année 2020 (diminution de 458,36 \$).*

Adopté à l'unanimité.

2020-12-817

**MODIFICATION DE LA SOURCE DE FINANCEMENT DE LA DÉPENSE AUTORISÉE PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-295 LIÉE À L'ACHAT DE SEMENCES POUR LA VÉGÉTALISATION DES TERRAINS VACANTS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2020-04-295 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, autorisé l'achat de deux (2) types de semence pour la végétalisation des terrains vacants acquis par la Ville, et ce, au coût de 21 383,52 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** cette somme était financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement;

**ATTENDU QUE** le Service des finances recommande de financer l'achat de ces semences à même le surplus non affecté plutôt que par la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement;

**ATTENDU QUE** par conséquent, il y a lieu de modifier la source de financement de la résolution numéro 2020-04-295;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,  
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie modifie la source de financement de la résolution numéro 2020-04-295 adoptée en date du 14 avril 2020 par le surplus non affecté de la municipalité.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 157 (modification de la source de financement).*

Adopté à l'unanimité.

2020-12-818

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME ENTRE LA VILLE DE SAINTE-MARIE ET LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie et la MRC de La Nouvelle-Beauce désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2021, la banque d'heures de la municipalité sera fixée à 0 heure;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Ville de Sainte-Marie autorise la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme.

**QUE** le conseil de la Ville de Sainte-Marie confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de 0 heure dans le cadre de la présente entente.

**QUE** le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

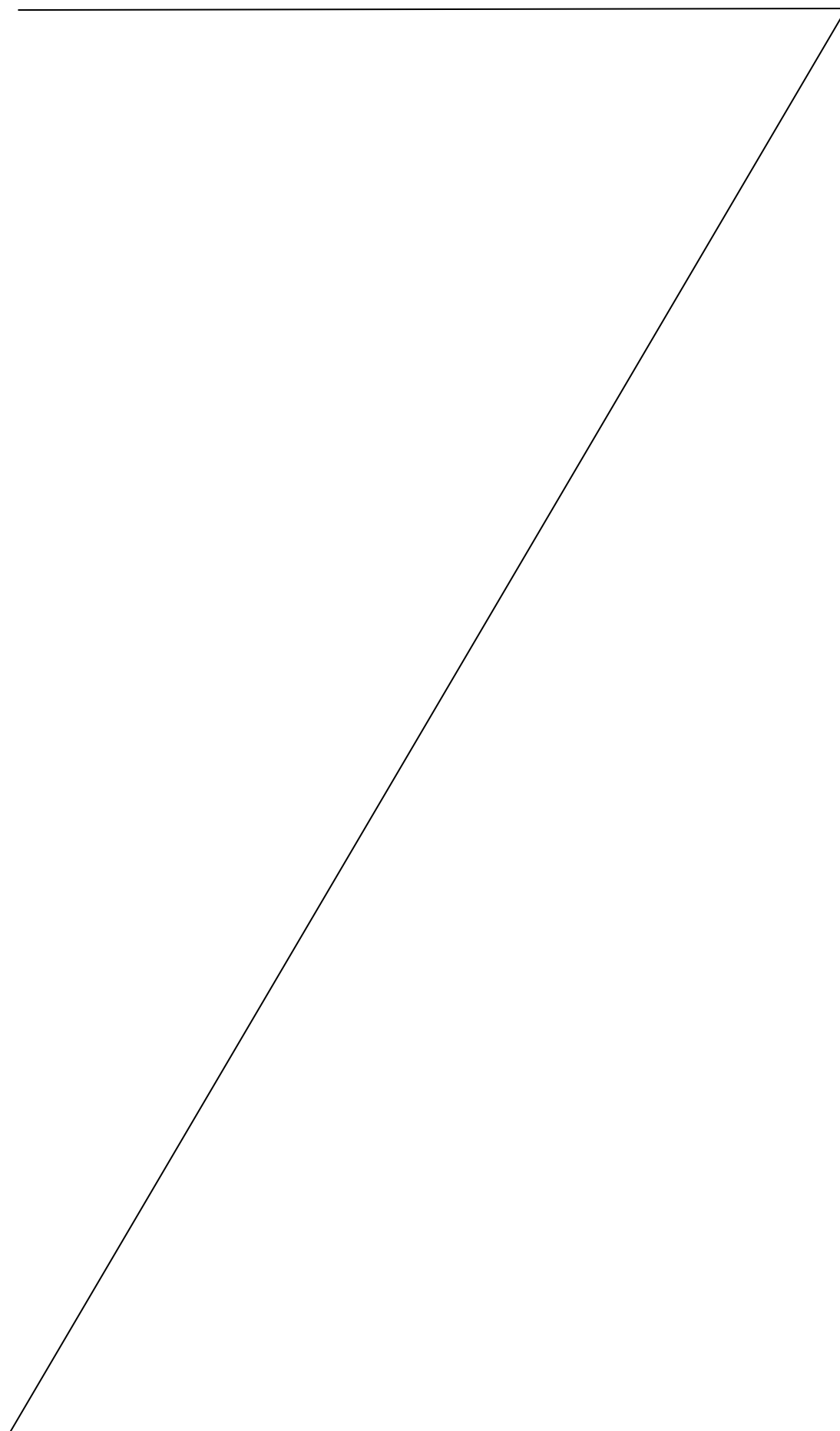
Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

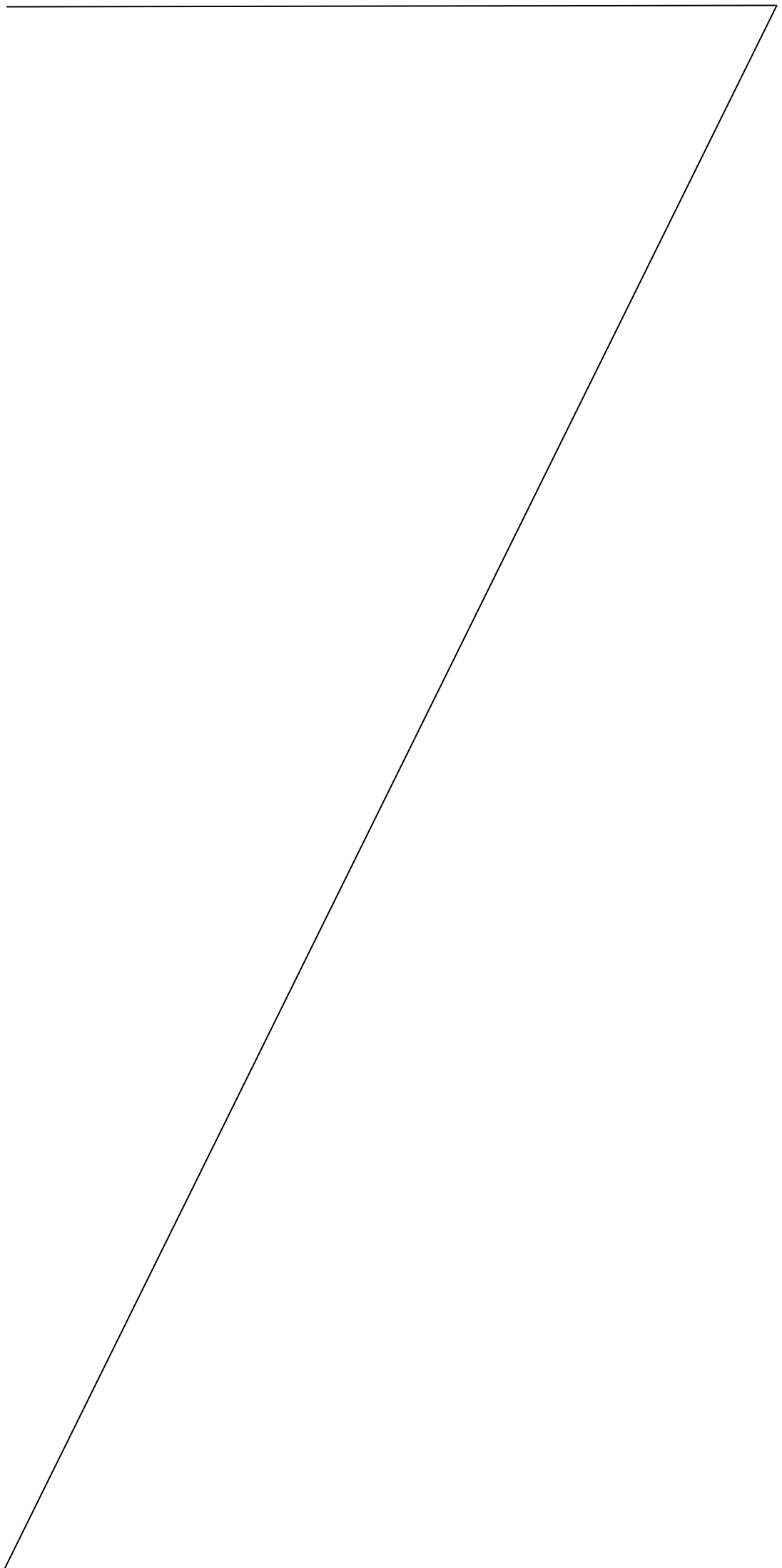
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 16 H 10.**

Levée de  
l'assemblée

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.





25642